

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 novembre à dix-huit heures 30 minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme DIAS, Mme BRECHU, M. CHRETIEN,
Mme TESTE

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme BIENTZ donne pouvoir à Mme TESTE
Mme LOEFFEL donne pouvoir à M. CHRETIEN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme YILMAZ
Mme PONCHARD
M. FREMIN
Mme COMBES
Mme COSTA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente

Certifié exécutoire

Acte publié le 08 / 12 / 2022

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Avis de réception en préfecture
093-219300490-20221124-DLB-CCAS202221-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception préfecture : 02/12/2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté, sont réalisées hors de ces locaux, de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Considérant que la crise sanitaire du COVID a modifié les modèles d'organisation du travail. En choisissant de s'ouvrir au télétravail de manière volontariste, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite soutenir plusieurs enjeux majeurs parmi lesquels une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, la prévention des risques professionnels, notamment la fatigue accrue par les trajets domicile/travail, et la gestion de l'impact environnemental avec la diminution de l'empreinte carbone liée aux transports. En contribuant à l'attractivité de la structure en matière d'innovation et d'égalité professionnelle femme/homme, cette organisation du travail fondée sur le volontariat des agents, offre également une occasion de repenser les méthodes de réalisation du travail ainsi que les différentes pratiques managériales pour les piloter.

Considérant qu'au regard du changement sociétal constaté depuis plusieurs années, si nous souhaitons réussir à continuer de recruter des agents expérimentés, volontaires et investis, il est nécessaire d'adapter nos méthodes de travail. En effet, la première question des candidats visant des postes administratifs concerne le télétravail et sa mise en place. Le Centre Communal d'Action Sociale a donc dès janvier 2022 formé ses responsables de service avec le CNFPT pour leur apprendre à gérer leurs équipes avec le télétravail, dans un climat de confiance. En effet le télétravail dit « d'urgence », déployé pendant le confinement, a permis de mettre en avant les difficultés que chacun pouvait rencontrer avec ce nouveau mode de gestion.

Considérant que ce cadre général vise donc à proposer des normes d'organisation impliquant l'ensemble des parties prenantes en tenant compte de la diversité des conditions d'exercice du service public territorial, tant pour les agents pouvant télétravailler que pour ceux dont les tâches ne le permettent pas et dont les conditions de travail en présentiel doivent être préservées. Il s'inscrit dans l'obligation générale d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents et d'une organisation de la prévention des risques professionnels.

Considérant que pour la première année, il a été décidé de commencer par une journée par semaine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **FIXE** le cadre général du télétravail conformément au guide du télétravail, en annexe.

Christian DEMUYNCK
Maire

Président du CCAS
Acte publié le 08 / 12 / 2022



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
093-219600498/20221124-D1-B-CCAS202221-DE
Date de télétransmission : 02/12/2022
Date de réception en préfecture : 02/12/2022